



A retenir

Mouche de l'olive* : attention au risque de fortes attaques en septembre-octobre, notamment en raison des températures très favorables à la biologie du diptère.

Ceil de paon : en raison du beau temps annoncé pour les prochains jours il n'y a pas de risque de contamination par le champignon par les pluies, hors ondées très localisées.

Teigne de l'olivier : dans les vergers atteints on peut voir actuellement des olives vertes chuter.

Pyrale du jasmin : surveiller sur jeunes plantations de moins de 5 ans uniquement.

*Les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sont régulièrement actualisés dans la base de données de l'AFIDOL, vous pouvez consulter la carte en allant sur le lien suivant :

<http://www.afidol.org/gestoliveprod> en cochant "Autres pièges".

SOMMAIRE

A retenir

Stade

phénologique

Maladie /

ravageur

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA2B

Structures partenaires :

AREFLEC, InterBio Corse,
exploitants observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO

- **Stade phénologique**

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

D'après l'échelle BBCH on est au **dernier stade de développement du fruit (code 79)** : les olives ont atteint 90% de leur taille finale, elles continuent donc de se développer et la quantité d'huile augmentera jusqu'à la véraison, voire au-delà, s'il pleut et que les températures sont douces.

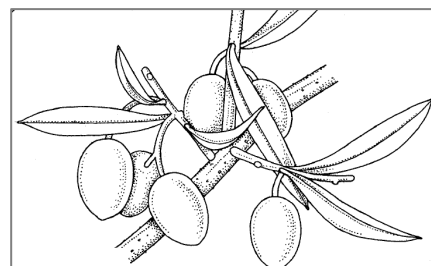


Fig.1 : Code 79 (échelle BBCH)

- **Mouche de l'olive – *Bactrocera oleae***

D'après les résultats de captures du réseau d'épidémiologie-surveillance il y a eu un pic de vol de la mouche de l'olive autour du 19 août. Ensuite, le nombre de diptères a sensiblement diminué jusqu'à la fin août. Puis, au regard des résultats de piégeage, **un nouveau vol a débuté** fin-août/début-septembre dans la zone de basse altitude (< 150 mètres).

Les premières olives impactées par les pontes et le développement larvaire qui s'en suit sont désormais visibles, notamment dans les vergers non protégés.

Observations : du littoral jusqu'à 300 mètres d'altitude on se situe en moyenne à un niveau de capture de plus de 4 mouches par piège et par jour, le seuil de nuisibilité est donc dépassé.

Seuils de nuisibilité :

- Insectes capturés : une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit 1 mouche par piège et par jour pour le piège alimentaire.
- Dégâts observés sur olives : 7 % de **piqûres récentes** entre le 3^{ème} et le 4^{ème} vol pour les fruits destinés à l'huile.

Evaluation des risques de piqûres de ponte : **élevé à très élevé** en fonction de l'altitude du verger et des températures, surtout si elles sont inférieures à 28°C en fin de journée (18h).



Fig.2 : Dégâts sur olives liés au développement des larves de mouche

• Œil de Paon – *Fusicladium oleagineum* (= *Spilocaea oleaginum*)

Les températures actuelles sont favorables au développement de la maladie. En revanche, la **germination** des conidies ne peut avoir lieu que **s'il y a présence d'eau** sur la zone de pénétration. Surveiller l'apparition des taches symptomatiques du développement de l'œil de paon dans les vergers contaminés au printemps dernier. En effet, les feuilles atteintes risqueront de contaminer les nouvelles pousses d'automne en cas de pluie.



Fig. 3 : taches caractéristiques du champignon *F. oleagineum*

Symptômes : les taches circulaires font apparaître un halo jaunâtre entouré d'une zone verte (figure 3 ci-contre).

Risques épidémiologiques : **faibles** tant que le seuil de nuisibilité n'est pas atteint, à **nuls** en l'absence de pluies et tant que les taches ne sont pas développées car il ne peut pas se produire de sporulation.

Seuil de nuisibilité : + de 15% de feuilles malades. Le seuil de tolérance est à 10% de feuilles présentant les symptômes.

Dégâts : Les feuilles ayant développé la maladie vont chuter.

Mesures prophylactiques. Parmi les principaux moyens culturaux préventifs, il est conseillé de :

- éviter de planter dans les bas-fonds humides, employer les variétés qui se montrent plus résistantes à la maladie, maintenir un bon écartement entre les arbres et aérer les arbres par une taille adéquate ;
- dans les parcelles affectées, éliminer si possible les feuilles chutées par leur ramassage et leur incinération ;
- améliorer la résistance des oliviers par une fertilisation équilibrée : éviter l'excès d'engrais azotés qui tendent à rendre les tissus plus minces et moins résistants à la maladie et éviter les carences potassiques qui favorisent le développement de la maladie.

• Teigne de l'olivier – *Prays oleae*

Des papillons adultes peuvent être observés actuellement dans les pièges alimentaires du réseau de surveillance de la mouche de l'olive, indiquant le début du vol issu de la génération précédente dite « carpophage ». Les femelles adultes vont pondre sur la face inférieure des feuilles, de septembre à novembre, donnant naissance à la génération « phyllophage » : ainsi, l'espèce hivernera à l'état de chenilles vivant en mineuses des feuilles.



Fig.4 : trois teignes adultes capturées dans les pièges à mouches (en haut à gauche)

Principaux auxiliaires efficaces : de nombreux insectes auxiliaires peuvent jouer un rôle appréciable dans la limitation des populations de cette génération. Parmi eux on compte les larves de Chrysopes et les araignées. Les oiseaux sont également de grands consommateurs d'insectes.

Dégâts : les olives ayant développé les chenilles à l'intérieur du noyau vont chuter, elles ont un petit trou de sortie du Lépidoptère caractéristique au niveau de leur insertion sur le pédoncule. Les pertes sont sèches : il n'y a pas de **seuil de nuisibilité** pour ce stade car il est trop tard pour intervenir.

Mesure prophylactique : une taille appropriée à la fin de l'hiver permet de réduire les populations phyllophages.

• Pyrale du jasmin – *Margaronia unionalis*

La chenille dévore les pousses terminales des rameaux et les jeunes feuilles et peut provoquer des dégâts sur les jeunes plantations de moins de 5 ans. L'olivier va prendre alors un aspect buissonnant, sa période juvénile est prolongée, retardant ainsi son entrée en production. Plusieurs générations par an se succèdent depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne.

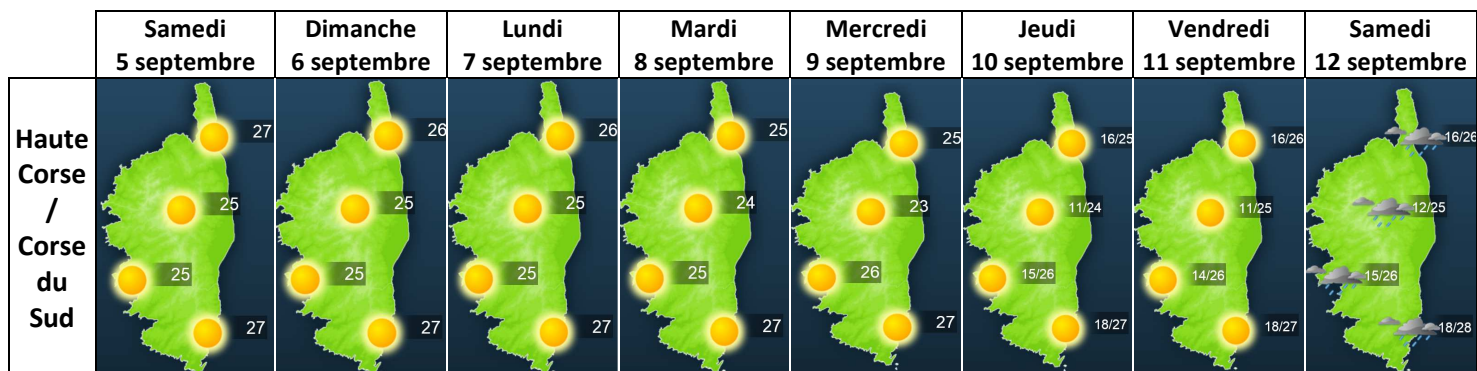


Fig.4 : Pyrale adulte

Evaluation du risque : moyen ; surveiller uniquement sur jeunes arbres.

Seuil de nuisibilité : il n'existe pas de seuil.

PREVISION METEO (Source Météo France)



LIENS UTILES


- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

- Alerte concernant la bactérie ***Xylella fastidiosa***, pathogène responsable de la maladie de Pierce. En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île au 03 septembre sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : www.corsedusud.gouv.fr.

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, cliquez sur les liens suivants : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.